

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A310 ; A300-600

Inspection du système de drainage de la pompe du circuit hydraulique vert, et remplacement du joint spintre la pompe et le boîtier d'engrenages

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE :

- A310-204, A310-204/VAR100, A310-304, A310-308,
- A300B4-601, A300B4-603, A300B4-605R

équipés de réacteurs GENERAL ELECTRIC et n'ayant pas reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 8952 (Bulletin Service A310-72-2017 ou A300-72-6013).

Des cas de contamination du circuit d'huile du réacteur, par du fluide hydraulique migrant à travers le joint spi de la pompe du circuit vert ont été rencontrés. En vue de prévenir un arrêt moteur, avec pour conséquence, sur les avions non configurés ETOPS, l'arrêt de la génératrice électrique correspondante, et sur les avions configurés ETOPS, la perte de la génératrice de secours, les mesures suivantes sont rendues obligatoires à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité.

#### **1ère Partie - Inspection**

En vue de s'assurer que le système de drainage des pompes du circuit vert n'est pas colmaté, procéder au contrôle du bon écoulement à travers celui-ci, et ce, sur les deux moteurs, à des intervalles ne dépassant pas 500 heures, en se référant aux documents suivants : Avions équipés de moteurs GENERAL ELECTRIC CF6-80C2A1, CF6-80C2A2, CF6-80C2A3, CF6-80C2A5, CF6-80C2A8 - se référer aux Bulletins Service A310-72-2020 ou A300-72-6016.

#### **2ème Partie - Modification**

Avant le 31 décembre 1993, procéder sur les deux moteurs au remplacement du joint spi entre le boîtier d'engrenages et la pompe hydraulique du circuit vert en accord avec les Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A310-72-2017 révision 3 ou A300-72-6013 révision 3, en respectant les instructions données par le Bulletin Service GENERAL ELECTRIC (CF6-80C2) 72-625.

**Nota 1**

Les avions évoluant en conditions ETOPS et n'ayant pas reçu application de cette modification devront être modifiés dans les 10 prochains vols. Si le remplacement des joints spi devait être effectué avant un vol ETOPS, on modifierait qu'un seul moteur à la fois.

**Nota 2**

La réalisation des Bulletins Service Modification mentionnés ci-dessus supprime le caractère obligatoire des inspections objet de la 1ère partie.

---

Réf. : Bulletins Service :  
GENERAL ELECTRIC (CF6-80C2) 72-625  
AIRBUS INDUSTRIE A310-72-2017 révision 3  
AIRBUS INDUSTRIE A310-72-2020  
AIRBUS INDUSTRIE A300-72-6013 révision 3  
AIRBUS INDUSTRIE A300-72-6016

---

La présente Révision 1 remplace la CN originale 92-230-135(B) du 28 octobre 1992.

---

**DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :**

**CN originale : 07 NOVEMBRE 1992**  
**Révision 1 : 23 OCTOBRE 1993**